

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 21 Juillet 1891

NOUVELLES LOCALES

Mercredi dernier 15 juillet, M. le Baron de Farincourt, Gouverneur Général, profitant de son congé habituel, a quitté Monaco par le train de 10 h. 47 du matin.

Son Excellence, accompagnée de M^{me} la Baronne de Farincourt, a été saluée à la gare par M. Dugué de Mac Carthy, secrétaire général, chargé de l'intérim du gouvernement, par M. de Loth, adjoint faisant fonctions de maire, et par plusieurs autres fonctionnaires.

Sur le quai, attendaient également : M. Glaize, consul de France, et M. le comte Negri di Lampero ; M. le Vice-Consul d'Italie venait, avant de quitter son poste, saluer une dernière fois M. le Baron et la Baronne de Farincourt. M. le Gouverneur Général a exprimé au comte Negri les regrets que cause son départ dans la Principauté où il avait su, en peu de temps, s'attirer les sympathies de tous.

Par un arrêté du Gouverneur Général, en date du 14 juillet, la Société dite *Ligue des amis des animaux*, est autorisée dans la Principauté.

L'inspecteur de la Ligue, M. le capitaine Polli, est, par suite, reconnu comme représentant de cette Société à Monaco.

L'administration des Postes et Télégraphes va commencer incessamment les travaux pour l'installation du réseau téléphonique dans la Principauté.

S'adresser, pour les abonnements et la fourniture des appareils, à M. A. Martin, électricien, représentant de la Société Générale des Téléphones, 1, rue de la Colle, à la Condamine, ou 52, avenue de la Gare, à Nice.

Demain 22 juillet, à 4 heures du soir, aura lieu au collège Saint-Charles la distribution des prix.

Cette cérémonie sera présidée par M^{sr} l'Evêque.

Dimanche dernier, la Société Philharmonique a inauguré ses concerts d'été, à la grande satisfaction du public.

Ces concerts auront lieu pendant la saison, tous les quinze jours, sur la promenade Sainte-Barbe, de 5 à 6 heures du soir.

OBJETS TROUVÉS. — 1^o Un porte-monnaie et une montre trouvés par M^{me} Dominique Bologna, domestique.

2^o Deux billets à ordre de 65 francs, déposés par M^{me} Marcelline Fontana, repasseuse.

3^o Une petite médaille en or, déposée par M^e Bertrand, huissier.

4^o Une montre de dame, déposée par M. Marin, commis-greffier.

Ces objets peuvent être retirés à la Direction de la Police.

La soirée d'inauguration des bals de la Société des fêtes champêtres, sur la promenade Sainte-Barbe, a été avant-hier des plus réussies.

L'enceinte des bals, ornée avec goût par les soins du personnel de la Société des Bains de Mer, est entourée de coquettes constructions où les amateurs trouvent des distractions variées.

A 9 heures, M. Adolphe Blanchy, président du comité, s'est rendu au devant de M. Dugué de Mac Carthy, secrétaire général du Gouvernement, et de M. le Ch^{er} de Loth, adjoint au Maire, qui ont été reçus, à l'entrée du bal, par les membres du comité et au son de la *Marche Nationale*.

Les danses ont été pleines d'animation et ont duré jusqu'au matin. L'orchestre est conduit par M. Testa, chef de la Société Philharmonique.

Beaucoup de fonctionnaires et des dames de la société dans la tribune officielle.

Jeudi 23 juillet 1891, à 8 h. 1/2 du soir

6^o CONCERT DES SÉLECTIONS DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE
Sous la direction de M. Frédéric BONNAUD

Suite Algérienne..... Saint-Saëns.
a. Prélude (En vue d'Alger) — b. Rapsodie Mauresque — c. Rêverie du soir (à Bli-dah) — d. Marche militaire française.
Ouverture de *Patrie*..... Bizet.
Prélude de *Lohengrin*..... R. Wagner.
Les Moutons, gavotte (1^{re} audition).... Martini.
Hymne Monégasque (demandé)..... F. Bonnaud.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Nice. — Plusieurs faux-monnayeurs italiens ont été arrêtés à Nice. Les pièces de conviction saisies à leur domicile ne laissent aucun doute sur leur culpabilité.

— Les courses de Nice, pour l'année 1892, sont fixées aux lundi 11, jeudi 14, dimanche 17 et mardi 19 janvier.

— Dans la nuit de mercredi à jeudi, un vol de 40,000 fr. a été commis chez M. Robaudy, entrepreneur de fêtes publiques, en ses bureaux, situés avenue de la Gare, 70, près du pont du chemin de fer. Les voleurs se sont introduits à l'aide d'effraction, ont défoncé un coffrefort qui renfermait 20,000 fr. de titres, 20,000 fr. de billets à ordre, deux montres en or avec chaîne et une somme de 6 francs.

— M. Bruni, directeur des postes et télégraphes des Alpes-Maritimes, vient d'être élevé de classe sur place avec augmentation de traitement.

Beaulieu. — Le Sénat français a adopté la loi votée par la Chambre qui érige Beaulieu en commune distincte.

Laghetto. — A l'occasion de la fête de N.-D. du Mont-Carmel, plusieurs pèlerins, la plupart venant de la rivière de Gênes, se sont rendus dimanche dernier au sanctuaire de Laghet.

Le break faisant le service de Monaco à Laghet était ce jour-là bondé de monde.

San Remo. — Les fêtes vélocipédiques organisées pour dimanche promettent d'être très brillantes. On s'attend à une véritable avalanche d'étrangers les 26 et 27 juillet, à en juger par le grand nombre d'adhésions aux courses de la part des coureurs et des amateurs. Plus de 200 sont déjà inscrits, et cela ne fait que croître et embellir.

Nous pourrions citer, dit l'*Indicateur*, des noms autorisés en l'art de la vélocipédie parmi les champions français, anglais, italiens, suisses, belges, allemands, etc., qui viendront se disputer la palme sur notre Vélodrome ; mais nous nous taisons de peur d'influencer les timides, car il y en a toujours. Qu'on nous pardonne cette discrétion pour le moment.

— Un tournoi régional d'escrime aura lieu à San Remo les 31 juillet courant, 1^{er} et 2 août prochain, sous la présidence de M. le marquis Frédéric Spinola et la vice-présidence de M. Victor Blanchi.

Sont membres du comité : MM. le docteur Ansaldi, le marquis Augustin Borea d'Olmo, le marquis André Garbarino, le chevalier avocat Vincent Manuel-Gismondi, l'avocat Michel Manuel-Gismondi, le docteur J.-B. Onetti et le marquis avocat François Spinola.

Les inscriptions des amateurs sont reçues jusqu'au 24 juillet seulement.

Trois prix, consistant en une médaille d'or, une médaille d'argent et une médaille de bronze, seront disputés par les concurrents.

Les demandes d'inscription doivent être adressées à M. le marquis Frédéric Spinola qui s'empressera d'y faire droit et de fournir toutes explications concernant les conditions d'admission par l'envoi d'un programme-règlement détaillé.

Plusieurs tireurs et maîtres d'armes de la région française et italienne sont déjà inscrits ; parmi les premiers figure M. Michel, professeur d'escrime à Nice.

CAUSERIE

Le sel, emblème vénéré. — Composition chimique. — Goût et odorat prononcés des animaux pour le sel. — Son utilité sur l'organisme. — Son emploi en médecine.

Quelquefois à l'autel

Je présente au grand prêtre, ou l'encens ou le sel.

Ces mots que Racine met dans la bouche d'Éliacin, interviewé par Athalie, rappellent que le sel entraînait dans les pratiques religieuses des anciens. Chez les Romains, c'était un symbole et d'incorruptibilité, et d'amitié. Chez les Arabes, l'hôte à qui on a offert le pain et le sel devient par cela même inviolable. Suivant notre rite catholique, il est dans l'usage de mettre du sel sur la langue de l'enfant que l'on porte sur les fonts baptismaux. On en met aussi dans l'eau bénite. Massillon, faisant allusion à la tiédeur de ses contemporains, à la décadence des sentiments religieux, s'écrie dans le *Petit-Carême* : « Le sel

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du Journal de Monaco)

de la terre s'est affadi. » Ce n'est là qu'une figure de rhétorique. En réalité, le sel, ou plutôt pour lui donner son vrai nom « le chlorure de sodium », qui, entre parenthèses, n'est pas un sel au point de vue rigoureusement chimique, est et restera toujours identique à lui-même.

C'est une combinaison binaire de chlore et de sodium ; ces deux corps séparément sont très toxiques, mais leur accouplement non seulement est sans danger, mais encore d'une utilité incroyablement pour l'organisme. Il entre, soit naturellement, soit artificiellement, dans tous les aliments dont se nourrissent les hommes et les animaux. Mieux doués que nous, ceux-ci mêmes sentent le sel ; certains vont jusqu'à suivre quiconque en porte sur soi. Sur les flancs du pic du Midi, entre 2,300 et 2,700 mètres d'altitude, M. Müntz a présenté à des moutons des cornets en papier fumé, les uns remplis de terre, les autres de sel. Indifférents devant les premiers, la plupart des moutons se sont précipités sur les cornets de sel, les ont déchirés et en ont dévoré le contenu. D'où il résulte d'une part que ces animaux, comme beaucoup d'autres d'ailleurs, sont mieux doués que l'homme au point de vue de l'odorat, et d'autre part que les herbivores sont particulièrement friands de sel.

Aussi fait-on sagement de leur en donner en sus de celui que la nature a mis dans le fourrage, en proportions plus ou moins considérables, selon que les pâturages sont rapprochés ou éloignés de la mer. Elle n'est plus à faire la réputation du gigot de *pré-salé*, c'est-à-dire fourni par les moutons qui ont brouillé, sur les rivages normands, de l'herbe saupoudrée de poussière d'eau marine.

Plus on s'éloigne de la mer, plus les distributions supplémentaires de sel deviennent une nécessité. Les bergers des Alpes en portent toujours dans leur musette, certains ainsi d'être suivis par leurs animaux. Dans l'Amérique du Sud, on laisse paître en liberté d'immenses troupeaux. Point n'est besoin d'aller à leur recherche dans les pampas : ils reviennent à jour fixe recevoir leur ration de sel.

Ce que l'instinct apprend aux bêtes est confirmé par notre raison. Il est évident que le sel, outre que c'est un antiseptique précieux, intervient surtout dans les phénomènes de la digestion. Le sodium s'oxidant, produit de la soude d'où dériveront les oxalites, carbonates, urates de soude de l'organisme ; le chlore, s'hydrogénant par la même occasion, fournit de l'acide chlorhydrique qui supplée à l'insuffisance des sécrétions buccales et stomacales. Nous en perdons dix grammes chaque jour par les reins, l'intestin, la salive, les organes respiratoires ou les pores de la peau. Il faut donc compenser cette perte et accroître notre richesse en sel, par l'absorption quotidienne de vingt à trente grammes de sel.

Dans un de ses derniers numéros, le *Journal de la Santé*, d'après le docteur Rabou, préconisait le sel contre la migraine à la dose d'une cuillerée à café suivie de l'ingestion d'un verre d'eau. Il est évident que c'est surtout pour les maux de tête provenant de l'estomac que le remède peut être efficace.

On a conseillé même le sel dans le traitement de la phtisie pulmonaire, en s'appuyant sur l'anecdote suivante :

Un médecin ne sachant plus que commander à un malade qu'il considérait comme perdu, lui dit distraitemment : « Eh ! bien, si tous les remèdes ne vous ont rien fait, bornez-vous à boire tous les matins un grand verre d'eau salée. »

Qui fut surpris, ce fut le praticien. Six mois après, en effet, il revoyait son malade qui, engraisé, la mine riante, le teint frais, venait lui témoigner sa reconnaissance. En stimulant les fonctions digestives, le sel avait permis au sang de s'enrichir de globules rouges. L'anémie cessant de ce fait, la tuberculose, comme auraient pu l'être la scrofule ou le rachitisme, avait été enrayée, au moins momentanément.

On ne doit pas se faire faute de donner du sel aux nourrices non plus qu'aux enfants en sevrage.

Toutefois, comme pour bien d'autres choses, il faut se garder d'aller jusqu'à l'abus, car à doses excessives le sel excite trop la soif, provoque la constipation et trouble l'organisme. C'est ainsi que l'usage trop prolongé de salaisons occasionne le scorbut.

N.-B. — Il faut avoir soin, quand on se sert de gros sel, de le choisir blanc. Le sel gris est du sel mélangé d'impuretés.

(Journal de la Santé)

HENRI GRIGNET.

Le monde parisien prolongerait volontiers ses réceptions de jour et de soir jusqu'à la fin du mois de juillet : On aime à imiter l'Angleterre. Malheureusement — ou heureusement — la date du 14 juillet est le signal de la dispersion définitive, et la saison parisienne est close plus tôt que la saison anglaise. Pour ma part, je trouve que Paris a raison ; par la chaleur dont nous jouissons, il est excellent de respirer le bon air de la campagne et je ne vois guère que les *garden partys* qui puissent avoir quelque attrait. Mais ces fêtes en plein air, c'est à peine si elles sont possibles en cinq ou six endroits dans Paris encombré de maisons de rapport, où les jardins et à plus forte raison les parcs sont des objets de luxe trop dispendieux. Je trouve que la Fête Nationale tombe fort bien au milieu de juillet comme barrière aux plaisirs mondains, et le suffrage de tous les propriétaires de châteaux et de villas au bord de la mer me donne raison. Même avant le 14 juillet, tous les soirs étaient finis. La marquise de Blocqueville a tenu bon jusqu'au bout ainsi que la baronne de Kaïssaroff ; M^{me} Madeleine Lemaire et la princesse Ourousoff ; mais, dès que les chaleurs sont venues, d'autres salons ont été moins courageux et, quand même le marquis de Launay et ses vingt-six invalides auraient eu raison du peuple le 14 juillet 1789, Trouville, Deauville, Cabourg, Dieppe et les autres plages à la mode auraient eu plus d'attrait que des soirées de musique, de comédie, ou des sauteries plus ou moins intimes.

Je ne sais rien de plus agréable qu'une promenade sur une plage de sable le matin ou le soir et je me suis empressé, le lendemain du 14 juillet, — car j'ai voulu voir une fois de plus les fêtes officielles et les réjouissances particulières qui les accompagnent, — de fuir Paris et de me réfugier aux bords de l'Océan, jusqu'à l'embouchure de la Loire, dans un pays charmant où l'on a à la fois la plage de sable si douce aux pieds, les bois de sapins dont l'arôme restaure les bronches et les grands arbres au milieu des prairies. Je puis nommer cet endroit charmant, sans faire une réclame, car il n'y a pas ici de casino, ni d'hôtel dont on puisse m'accuser de chercher à consacrer la réputation : c'est à Saint-Brévin-l'Océan, dans la Loire-Inférieure, que je me repose quelques jours, loin du bruit, loin du monde, en pêchant des crevettes, en cueillant des moules sur les rochers et en faisant des visites à mes amis qui habitent des plages voisines, Pornichet, le Bôle, le Poulijuen, le Croisic, Pornic, Prifailles, l'île de Noirmoutiers.

J'ai bien mérité ce repos ; j'étais à Paris les 12, 13 et 14 juillet, car la Fête Nationale, par une coïncidence due au calendrier, a duré trois jours, cinq jours si j'en crois des lettres que je reçois. Jamais les saltimbanques, teneurs de boutiques en plein vent, charlatans, somnambules extra-lucides, monstres marins, faiseurs-voir de bêtes et bonneteurs n'ont été à pareille liesse. Je lis dans les statistiques que les industries foraines ont pris un développement regrettable : cela tient, je crois, aux facilités d'exploitations qui leur sont accordées à Paris et autour de Paris.

Je n'ai pas à traiter ici cette question, qui n'est pas de mon ressort ; je ne puis cependant m'empêcher de protester contre les bonneteurs, qui se moquaient des ordonnances de police les concernant avec un cynisme révoltant. Je ne vois pas, d'ailleurs, quel prestige peut ajouter à la célébration de la Fête Nationale, cet amas de baraques mal propres et qui sont dangereuses pour la sécurité publique, comme on l'a vu près de la Bourse, où l'une d'elles a pris feu et a menacé d'incendier un des quartiers les plus riches de la capitale.

J'ai remarqué, avec plaisir, que les bals en plein vent devenaient plus rares. Ceci tient à ce que le zèle des souscripteurs de quartier s'est refroidi. Les braves gens qui donnaient cinq ou dix francs pour faire danser leurs voisins ont fini par s'apercevoir que leur libéralité les empêchait de dormir pendant deux ou trois nuits et ne profitait qu'aux cafetiers, brasseurs et débitants de liquides. Les souscripteurs n'ont pas souscrit, cette année, avec le même enthousiasme, et les cafetiers ont dû payer presque seuls les violons. Qu'est-il arrivé ? C'est que ceux de ces marchands de rafraîchissements qui avaient de la place chez eux ont fait danser chez eux au lieu de faire danser dans la rue. C'est parfait : cela fait moins de bruit et gêne moins la circulation. Dans la rue Drouot, par exemple, déjà trop étroite, on avait installé un bal en plein air qui obligeait les voitures et omnibus à

changer leur itinéraire. C'est là un abus que le préfet de police devrait empêcher. Personne ne l'en blâmerait, et beaucoup l'en loueraient, comme ils le louent d'avoir fait observer l'ordonnance qui interdit de tirer des pétards ou des pièces d'artifice sur la voie publique. Il y a eu beaucoup moins d'accidents que l'année dernière.

Il s'est dépensé beaucoup moins de fleur d'oranger cette semaine que la précédente.

Il y a eu matinée chez M^{me} Gustave Bapts pour la signature du contrat de sa fille qui épouse M. Hébrard de Villeneuve, maître des requêtes au Conseil d'Etat, un des maîtres dans l'art de l'escrime.

On annonce, pour le mois d'octobre, le mariage du comte Simon de Wignacourt, chef d'escadron, avec M^{lle} d'Evry.

On annonce également le prochain mariage à Londres de M. le marquis d'Hautpoul avec miss Julia Stonor, sœur de Lord Camoys, et les fiançailles du vicomte Duval de Beaulieu, dont la famille appartient à l'aristocratie belge, avec M^{lle} de Castelbajac, fille du comte de Castelbajac.

Chose étrange ! à cette date de l'année nous avons à parler théâtre ! Malgré la critique, qui est féroce pour les directions d'été, et que la chaleur rend enragée, l'Ambigu a donné un vaudeville assez gai, *Madame la Maréchale*, qui est bien interprété, et le Vaudeville a joué une comédie en trois actes de MM. Pierre Decourcelle et Debrit, le *Gendarme*, où il y a de grandes qualités d'analyse. M^{lle} Berthe Cerny, M^{me} Berthe Legrand, MM. Mauger et Hirsch y sont excellents.

Mais, ce qui est contraire à toutes les traditions de la maison, le directeur de la Comédie-Française, M. Jules Claretie, a donné la première représentation d'une comédie en trois actes, de M. Paul Ferrier, l'*Article 231*, qui a fait beaucoup rire. Interprétation hors ligne : MM. Got, de Féaudy, Prudhon, Truffier, Boucher, Cleret et Georges Berr, M^{mes} Kalb, Hadamard et Ludwig.

DANGEAU.

FAITS DIVERS

Sait-on combien vont coûter les travaux pour amener à Paris de nouvelles eaux de sources par la dérivation de la Vigne, la jolie petite rivière qui coule dans le département de l'Eure ? Trente millions au bas mot ! Ces travaux se poursuivent avec une grande activité. Trois chantiers, dans lesquels sont occupés près de 500 ouvriers, sont ouverts : deux dans le département d'Eure-et-Loir et le troisième aux portes de Paris, dans le département de Seine-et-Oise.

Il s'agit, pour le moment, de creuser le souterrain dans lequel sera construite la section de l'aqueduc comprise entre Saint-Cyr et les hauteurs de Saint-Cloud. Presque rien d'apparent, d'ailleurs, sur le parcours, tous les travaux en voie d'exécution se faisant dans les profondeurs de la terre, à des niveaux qui varient entre 70 mètres et 40 mètres au-dessous du sol. On construit des puits qui coûtent jusqu'à 300,000 francs

On a dû d'abord se préoccuper de mettre à l'abri les ouvriers contre l'eau, qui coule avec abondance dans ces puits, et ensuite assurer à ces ouvriers l'air et la lumière.

Une machine à vapeur, installée à proximité de l'orifice de chaque puits, fait fonctionner une pompe à épuisement, en même temps qu'elle actionne un ventilateur.

Quant à l'éclairage, il est assuré par une usine que la ville a fait installer sur l'emplacement même du puits abandonné et qui distribue la lumière électrique dans les puits comme elle la distribuera, dans quelques jours, dans la galerie souterraine à creuser et dont les travaux sont commencés sur plusieurs points. Les fils électriques actuellement posés à travers les champs, les prairies et les bois, ont une longueur de plus de 3 kilomètres. On espère que les travaux seront terminés en 1893.

On a beaucoup parlé du filage de l'huile qui, plus sûrement que le trident de Neptune, permet aux simples mortels de calmer les flots en courroux. Ce procédé, bien connu de l'antiquité, avait été perdu pendant une longue suite de siècles jusqu'à nos jours ; des essais victorieux faits dans les circonstances les plus diverses et les plus probantes ont pleinement édifié sur l'efficacité absolue du remède. Les grands paquebots sont au-

jour d'hui pourvus d'appareils spéciaux pour le filage de l'huile; les manœuvres les plus scabreuses, comme le virage de bord par gros temps, se font maintenant sans encombre, comme à commandement; on apaise les lames qui déferlent sur le pont et peuvent le défoncer ou emporter des hommes; les accostages en mer s'opèrent sans danger; et pour cela, combien en coûte-t-il? Un litre de mauvaise huile suffit pour réaliser ce véritable miracle pendant deux heures! Deux sacs imbibés d'huile à l'avant et à l'arrière font ce calme merveilleux autour du navire dans les circonstances les plus critiques.

Eh bien! chose étrange, ce précieux secours a toutes les peines du monde à entrer dans la pratique des petits équipages, qui en auraient pourtant le plus grand besoin!

Dans la flotte si nombreuse des pêcheurs d'Islande, si éprouvée toujours par les surprises de ces mers si perfides et si tourmentées, la Chambre de commerce de Dunkerque a constaté que quinze capitaines seulement avaient eu recours au filage de l'huile, avec des succès qui dépassaient toutes leurs espérances; les autres ne s'en étaient pas servis! On leur fournit le moyen de se sauver corps et biens presque pour rien; mais l'incroyable routine les garde d'en user.

M. Jean de Reszké n'est pas seulement le grand artiste dont la superbe voix de ténor est acclamée sur les grandes scènes du monde, il est aussi un sportsman des plus accomplis.

Il possède, en Russie, une très belle écurie, et ses chevaux ont pris part aux dernières courses de Tsarskoé-Sélo, où sa jument *Odalisque* et son cheval *Braganza* sont arrivés troisièmes aux courses du 30 juin, dans le prix de la Société et le prix pour chevaux âgés de trois ans au moins.

Le roi des abonnés est le duc de Portland; il paraît qu'il reçoit par an pour plus de 40,000 fr. de journaux. Il ne fait d'ailleurs que continuer les bonnes habitudes de son père qui collectionnait en quatre exemplaires tous les journaux anglais et plusieurs journaux étrangers. Il en avait quatre châteaux remplis. Voici les noms de ces résidences hospitalières à la presse: Bothal, Fullerton-House, Welbeck et Harcourt-House.

Les touristes et les chasseurs n'ont pas bien souvent, dans leurs courses, une montre à leur disposition. La nature, toujours bienveillante, y supplée, grâce aux fleurs qu'elle sème sur leur pas, et aux différents aspects qu'elles présentent aux diverses heures de la journée.

Voici, d'après Linné, les heures auxquelles les fleurs ci-après dénommées s'épanouissent ou se ferment:

A 3 heures du matin, les salsifis des prés et le liseron tricolore s'épanouissent aux premiers rayons du jour;
De 4 h. à 5 h., c'est la crépète des toits et la chicorée sauvage;

A 5 h. précises, le laiteron commun et l'hémérocalce;
Vers 6 h., le pissenlit et l'épervière;
A 7 h., les nénuphars et le souci des jardins;
A 8 h., le mouron rouge des champs et le souci pluvial;
A 9 h., le souci des champs;
A 10 h., la ficoïde à fleurs vertes;
A 11 h., les mauves et l'ornithogale surnommée, à cause de cela, la dame de onze heures.

A midi, la ficoïde glaciale;
A 1 h., après-midi, l'œillet prolifère se ferme,
A 2 h., c'est le tour de l'épervière piloselle, et à 3 h., celui du pissenlit.

Après, commence la série de l'épanouissement des fleurs nocturnes.

A 4 h., la nyctage dichotome;
A 5 h., les belles de nuit;
A 6 h., le géranium triste;
A 7 h., le cestreau nocturne;
A 8 h., la ficoïde noctiflore;
A 9 h., le liseron ferme ses corolles, tandis que le nyctanthe de Marlabar ouvre ses fleurs;
A 10 h. du soir, s'ouvre l'ipomée pourpre;
A 11 h., le silène nocturne;
Et enfin à minuit, le cactus replie ses pétales.

VARIÉTÉS

Influence de la Musique sur les sentiments, les idées et les maladies

S'il est incontestable que la musique produise sur l'homme pourvu de la faculté de percevoir des sensations

musicales, des effets physiologiques très curieux, il est vrai de dire aussi qu'elle n'a pas sur tout le monde la même action, puisqu'un même morceau peut impressionner différemment les personnes qui l'entendent. L'effet produit dépend, non seulement des dispositions d'esprit où l'on se trouve, du goût et de la science musicale que l'on possède, mais aussi, et surtout, de la structure de l'organe chargé de transmettre à notre âme les sensations qu'il reçoit.

De tout temps, les poètes ont chanté, en les exagérant parfois, les effets merveilleux de la musique. Les peuples de l'antiquité, principalement ceux de l'Asie Orientale, de l'Egypte et de la Grèce, reconnaissaient à cet art une influence que, d'après eux, la musique était nécessaire à quiconque voulait gouverner sagement un Etat. Du reste, chacun de ces peuples en attribuait l'invention à un ou plusieurs personnages. Chez les Grecs, c'étaient Apollon, Orphée, Linus et Amphion. Suivant les poètes, ce dernier bâtit Thèbes aux sons harmonieux de sa lyre; les pierres, sensibles à la douceur de ses accents, accouraient et se plaçaient d'elles-mêmes les unes sur les autres. Les animaux farouches venaient au son de la lyre du divin Orphée, et les arbres agitaient leurs branches en cadence. La fable et l'histoire parlent de la flûte de Pan, de la trompette de Jéricho, de la harpe de David, etc.

Sans vouloir attribuer à la musique des vertus aussi extraordinaires, on ne peut nier cependant qu'elles aient sur les mœurs une action des plus heureuses. « Les dieux », dit Homère, n'ont pas accordé aux hommes la musique dans le seul but de réjouir leurs sens, ils ont voulu qu'elle servit, en outre, à calmer les troubles de leur âme, et à tempérer les excitations de leur corps si rempli d'imperfections. »

Suivant le mode dans lequel il est joué, un air peut exciter ou apaiser les esprits, troubler une âme ou lui rendre le calme, provoquer la fureur, ou faire oublier une idée de vengeance. Dans son livre intitulé *La musique*, M. L.-C. Colomb raconte une aventure qui montre jusqu'à quel point la musique peut modifier les idées: « Stradella, le célèbre compositeur et le chanteur admirable du XVII^e siècle, avait, dit cet écrivain, offensé gravement une noble famille de Venise, qui chercha à se venger de lui par un des procédés habituels de cette époque et de ce pays. Deux assassins furent chargés de le suivre et d'épier une bonne occasion de le tuer. Stradella vint jusqu'à Rome, toujours suivi de ses deux assassins. Ces derniers devaient le frapper lorsqu'il sortirait de l'église de Saint-Jean-de-Latran, où l'on exécutait son oratorio de *San Giovanni Battista*. Pour ne pas le perdre de vue, ils s'étaient mêlés à la foule qui assistait à la cérémonie, et suivaient tous les mouvements de l'artiste. Lorsque sa voix s'éleva, ils écoutèrent d'abord machinalement, puis, peu à peu, la beauté de ce chant large, ému, pénétrant, les charma, les remua, les attendrit, à tel point que leur âme en fut toute bouleversée, et qu'ils ne purent jamais se décider à frapper celui qui leur avait causé une impression aussi enchantée. On dit même qu'ils l'attendirent pour le suivre jusque dans un endroit écarté, et là, qu'ils l'accostèrent pour lui avouer leur criminel dessein et l'avertir de se mettre en sûreté. »

Les esprits mal équilibrés et les constitutions nerveuses sont quelquefois bizarrement impressionnés par la musique, alors même que les œuvres exécutées ne paraissent pas susceptibles d'occasionner de semblables effets. Elle les porte avec exagération, tantôt à la mélancolie, à la tristesse ou au désespoir, tantôt à la gaieté, au bonheur, ou à la joie la plus tendre. Grétry, dans ses *Mémoires*, parle d'un mariage inespéré qui se serait conclu à la suite d'une audition du quatuor de *Lucile*. D'autre part, Berlioz rapporte qu'un jeune homme, après avoir entendu la *Vestale*, de Spontini, déclara qu'il ne pourrait jamais obtenir sur terre une plus grande somme de bonheur, et se fit sauter la cervelle en sortant de l'Opéra.

En présence de tels faits, les médecins ont cherché à tirer parti de la musique dans le traitement des affections nerveuses et de l'aliénation mentale. Déjà, du temps d'Auguste, Celse conseillait les instruments bruyants pour calmer les aliénés, et Coelius Aurelianus préconisait l'emploi de la musique comme un puissant moyen d'excitation.

Depuis l'époque où David jouait de la harpe pour chasser les mauvais esprits qui hantaient Saül, et où le fameux chanteur Farinelli calmait l'hypocondriaque Phi-

lippe V, roi d'Espagne, les médecins ont eu maintes fois à constater les effets curatifs de la musique dans le traitement de l'aliénation mentale. Dans un rapport fait au Conseil général des hôpitaux par M. Ulysse Trélat, le savant praticien dit que l'hôpital des fous d'Anversa, près de Naples, n'est composé que de musiciens (chaque nouveau venu étant obligé de choisir un instrument), et que l'influence de la musique sur la plupart des malheureux aliénés est tout à fait surprenante. A la Salpêtrière et à Bicêtre, où la musique a été employée pour le traitement de cette terrible maladie, plusieurs guérisons ont été obtenues par ce moyen.

Les effets curatifs de la musique dans les maladies proprement dites ont été aussi maintes fois constatés par les savants et les médecins les plus sérieux de l'antiquité et des temps modernes. Homère, Plutarque, Gallien, Aulu-Gelle et bien d'autres encore, avaient une très grande foi dans les vertus de la musique. Les médecins et les savants du dix-septième siècle, entre autres Kircher, J. Bonnet et Dessault, parlent des résultats heureux obtenus par la musique dans le traitement des affections rhumatismales, des morsures des bêtes venimeuses, et même de la phtisie pulmonaire. Enfin, les docteurs Bourdais de la Mothe, Chomet et Quazin, médecin de l'empereur Joseph II, citent des malades atteints de fièvre, d'apoplexie et d'épilepsie, qui ont été soulagés et même guéris par la musique.

Il serait donc intéressant d'étudier à nouveau et sérieusement l'influence qu'exerce la musique sur certaines affections, et de voir si elle ne peut, dans certains cas, amener leur guérison. C'est aux physiologistes et aux médecins à en tenter l'essai, et à nous faire connaître si la musique agit sur notre organisme comme une cause mécanique, ou comme stimulant. Ce qui, toutefois, est certain, c'est qu'elle a une action marquée sur le cerveau et sur le cœur, qu'elle transforme les idées chez les uns et fait battre le cœur chez les autres, qu'elle calme ou excite certains esprits, qu'elle provoque tantôt des bâillements, tantôt des larmes, et qu'elle est enfin une souffrance pour les uns et un plaisir pour les autres.

ALFRED DE VAULABILLE.

L'Administrateur-Gérant : F. MARTIN

Etude de M^e VALENTIN, Notaire et Défenseur à Monaco
2, rue du Tribunal, 2

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

Il sera procédé le vingt-huit août mil huit cent quatre-vingt-onze, à dix heures du matin, en l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté, séant au Palais de Justice, à Monaco, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur,

D'une villa située à Monaco, avenue de Monte Carlo, quartier de Sainte-Dévote, appelée : **Villa Colombe**, élevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de deux étages, avec jardin ou parterre autour, planté de quelques arbres, arbustes et plantes d'agrément.

Dans le jardin ou parterre se trouvent un pavillon servant d'habitation au gardien de la villa, ainsi qu'une écurie et remise; le tout, d'une contenance approximative de mille cinquante et un mètres carrés, figure au plan cadastral sous les n^{os} 489, 490 et 491 de la section B, et confine: au nord, le chemin de fer; à l'est, l'hôtel des Princes; au midi, à des terrains ayant appartenu à la famille de Sigaldi, et à l'ouest, à l'escalier dit de *Sainte-Dévote*, appartenant au poursuivant; ladite villa est percée, au midi, d'une porte cochère donnant entrée au sous-sol, d'une autre porte d'entrée avec perron au rez-de-chaussée, et de dix fenêtres; à l'est, de douze fenêtres; à l'ouest, d'une porte d'entrée au sous-sol, d'une autre porte d'entrée au rez-de-chaussée avec perron et de douze fenêtres, et au nord, de trois fenêtres. On accède dans l'immeuble par une petite porte en fer se trouvant à l'angle du mur est qui sépare ledit immeuble de l'hôtel des Princes appartenant au sieur Desfossés, sur l'avenue de Monte Carlo.

Cet immeuble a été saisi à la requête du sieur Jean-Pierre-Marcel-Numa BRIGUIBOUL, artiste peintre, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Castres (Tarn), résidant momentanément à Monaco, ayant M^e VA-

LENTIN pour défenseur, en l'étude duquel il a été domicilié et qui occupera pour lui en la présente poursuite ; Sur le sieur Raoul-Auguste-Victor DURRIÉ, armateur, demeurant à Boulogne-sur-Mer, quai Gambetta, n° 6, et actuellement en ladite villa Colombe à Monaco, par procès-verbal d'Honoré Bertrand, huissier audit Monaco, en date du vingt-cinq avril dernier, enregistré, visé le même jour, enregistré et transcrit, après dénonciation au saisi, au bureau des hypothèques de cette ville, le dix-neuf mai suivant, volume 1, numéro 44.

Ladite adjudication aura lieu sur la mise à prix, fixée par le créancier poursuivant, de mille francs, ci. 1,000 francs.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 40 de l'Ordonnance Souveraine du 3 mars 1865, que tous ceux du chef desquels, il pourrait être pris inscription sur ledit immeuble saisi, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi, défenseur du poursuivant, à Monaco, le dix juillet mil huit cent quatre-vingt-onze.

L. VALENTIN.

Enregistré à Monaco, le dix juillet mil huit cent quatre-vingt-onze, folio 51 recto, case 6. Reçu un franc.

Signé : BERTONI.

Conformément au Règlement du Cercle des Etrangers de Monte Carlo, l'entrée des Salons n'est accordée qu'aux personnes munies de Cartes.

Ces Cartes sont délivrées au bureau du Commissaire Spécial.

Elles sont valables :

Les unes, pour l'Atrium, la Salle des Fêtes et le Salon de Lecture.

Les autres, pour toutes les Salles indistinctement

L'entrée des Salles de Jeu est interdite aux habitants de la Principauté ; elle est également interdite aux habitants du département des Alpes-Maritimes, à l'exception des membres des principaux Cercles.

L'ADMINISTRATION.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivés du 13 au 19 Juillet 1891

Table listing arrivals with columns for location (e.g., MENTON, SAINT-TROPEZ, SAN REMO), ship name (e.g., cutter Rose-Marie, b. Deux-Frères), and agent name (e.g., c. Confortini, c. Courbon).

Départs du 13 au 19 Juillet

Table listing departures with columns for location (e.g., SAINT-TROPEZ, SAN REMO), ship name (e.g., b. Marceau, b. Vierge-Marie), and destination (e.g., sur lest, id.).

BAZAR MAISON MODÈLE

V^{ve} DAVOIGNEAU

Avenue de la Costa, Monte Carlo

Articles de Paris — Souvenirs du pays — Papeterie — Photographies — Parfumeries — Eventails — Parapluies — Ombrelles — Cannes — Articles de jeux — Jouets — Lingerie — Gants — Bijouterie.

MAGASIN SPÉCIAL D'ARTICLES DE VOYAGE

Prix très modérés

ON PARLE TOUTES LES LANGUES

POUR BIEN DEJEUNER, DESCENDEZ

A LA RÉSERVE

Située sur la plage du Canton

A MONACO

RESTAURANT

Tenu par LE NEN

BOUILLABAISSA RENOMMÉE, LANGOUSTES, COQUILLAGES

DINERS SUR COMMANDE

Salons et Cabinets de société ouverts la nuit

LA MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M^{me} Emmeline RAYMOND

L'élégance mise à la portée des fortunes les plus modestes, la dépense de l'abonnement transformée en économie productive, tels sont les avantages que la Mode illustrée offre à ses abonnés...

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C^o, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Française ou étrangère, parisienne ou provinciale, toute femme a un conseiller intime, un guide ami, qu'elle consulte avec confiance et auquel elle obéit sans discuter, chaque fois qu'il s'agit du gouvernement de sa petite personne...

Elle lui demande des leçons d'élégance, d'économie, de bienséance ; des conseils pour ses travaux, des renseignements sur tous les points qui touchent à sa toilette ou qui intéressent sa beauté.

Ses dessins sont confiés aux artistes les plus habiles en ce genre, et dont les noms sont réputés depuis longues années ; ses renseignements sont puisés aux sources les plus sûres et toujours donnés en primeur ; ses patrons, exécutés sous la direction d'une coupeuse émérite...

Le Moniteur de la Mode paraît tous les samedis. — Il est édité par ABEL GOUBAUD, 3, rue du Quatre-Septembre, Paris.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Meteorological bulletin table with columns for dates (14-20), barometric pressures, air temperatures at different times, humidity, winds, and sky conditions.

Pluie tombée : 0^{mm}

HORAIRE DE LA MARCHÉ DES TRAINS DU 1^{er} JUIN 1891 — SERVICE D'ÉTÉ

Train schedule table with columns for stations (e.g., PARIS, MARSEILLE, Toulon, Cannes, Nice, Monaco, Monte Carlo, Vintimille), departure times (matin, soir), and arrival times.

HOUSE AGENT Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE